



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 septembre 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 14/09/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme COUELLE Marie-Astrid est nommée secrétaire de séance, elle est aidée par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LAURENT Sébastien, Maire.

Sont présents :

- LAURENT Sébastien, Maire,
- BAY Laurent, 1^{er} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 2^{ème} Adjointe au Maire,
- QUEVAL Didier, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- BEAUBOIS Alexy, Conseiller Municipal,
- BLOT Loïc, Conseiller Municipal,
- CHEVALIER Christophe, Conseiller Municipal,
- COUELLE Marie-Astrid, Conseillère Municipale,
- NYANSSA Sandrine, Conseillère Municipale,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.

Sont absents :

- CODRON Angélique, Conseillère Municipale, (pouvoir à LAURENT Sébastien)
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal, (pouvoir à BAY Laurent).
- LECAT Sébastien, Conseiller Municipal.



Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du compte rendu du 22 juin 2026 ;
- Caméra de vidéo-protection : position du Conseil Municipal avant étude ;
- Plan Communal de Sauvegarde ;
- Attribution subvention exceptionnelle ;
- Remboursement facture lunettes (élève) ;
- Personnel communal : assurance santé et prévoyance (MNT) ;
- Fêtes de fin d'année et Noël du personnel communal ;
- Taxe d'Habitation sur Logement Vacant : fixation du taux ;
- Achat auto-laveuse pour la salle des fêtes ;
- Point travaux en cours et à venir ;
- Projets 2027 ;
- Questions et informations diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal ayant été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet. Aucune remarque, ni observation n'ayant été formulées, le compte rendu de la séance du 22 juin 2026 est donc approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Délibérations

- *Délibération N° 21092026-01 : attribution d'une subvention exceptionnelle ;*
- *Délibération N° 21092026-02 : remboursement facture lunettes ;*
- *Délibération N° 21092026-03 : personnel communal : assurance prévoyance (MNT) ;*
- *Délibération N° 21092026-04 : personnel communal : gratification de fin d'année ;*
- *Délibération N° 21092026-05 : instauration de la Taxe d'Habitation sur Logement Vacant ;*
- *Délibération N° 21092026-06 : fixation du taux de la Taxe d'Habitation sur Logement Vacant.*

Caméra de vidéo-protection : position du Conseil Municipal avant étude

Mr le Maire rappelle que certains conseillers ont évoqué la nécessité d'avoir recours à la vidéo-protection sur le territoire de la commune. L'installation de ce système vise principalement sur le vandalisme, les cambriolages, les dépôts sauvages.... Il rappelle que ce dispositif permet de protéger les voiries, les bâtiments publics et les abords (école, mairie, salle des fêtes) et non les propriétés privées. Mr le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil sur ce dispositif. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à l'étude du projet de déploiement du système de vidéo-protection. Un contact avec la gendarmerie, la Préfecture et les sociétés spécialisées sera pris prochainement.



Plan Communal de Sauvegarde

Mr le Maire rappelle que suite au renouvellement de l'équipe municipale, il y a lieu d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde pour assurer une continuité en cas de gestion de crise. En effet, le changement d'élus modifie l'annuaire opérationnel. Dans un premier temps, il est nécessaire de désigner 6 personnes pour constituer la cellule de terrain. L'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde se fera lors d'une prochaine réunion de conseil.

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Mr le Maire rappelle que lors de la ducasse, le club de foot « ASE de Setques » a participé aux festivités de la ducasse communale du 19 et 20 juillet 2026 avec la tenue de la buvette.

Afin de régler les frais occasionnés, il est demandé aux membres du Conseil de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement au club.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

Par ailleurs, le président souhaite que la municipalité leur installe une ligne internet au local foot afin de permettre aux dirigeants de transmettre les feuilles de match au district par mail, un devis a été demandé.

Remboursement facture lunettes

Mr le Maire informe les membres du Conseil d'un incident survenu sur le temps de la cantine, cela a entraîné le bris de lunettes d'un élève. Les parents de cet enfant ont présenté une demande d'indemnisation auprès de la commune. Le devis de remplacement de lunettes auprès de chez Atol s'élève à 109,50 €. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge directement ce préjudice. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rembourser les lunettes.

Personnel communal :

- Assurance prévoyance (MNT)

Mr Le Maire informe l'assemblée que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire pour les agents qui souscrivent un contrat prévoyance, celui-ci permet de couvrir la perte de salaire liée à une maladie (maladie au-delà de 3 mois, incapacité de travail, invalidité...). Cette participation obligatoire pour les risques prévoyance est de 7€ brut mensuel par agent. Il est rappelé que l'adhésion des agents est facultative pour ce contrat prévoyance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la mise en place de l'assurance prévoyance MNT et la prise en charge de 7 € brut mensuel par agent.

- Gratification de fin d'année

Avant de débattre sur ce point, Mr le Maire demande à Mme Duvivier (agent communal) et Mr Beaubois Alexy (conseiller municipal) de quitter la salle quelques instants puisque ceux-ci sont directement concernés par le sujet. Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis plusieurs années, la commune attribue traditionnellement aux agents communaux une carte cadeau dans le cadre des fêtes de fin d'année. Il propose de fixer le montant de celle-ci et de définir les conditions d'attribution.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal 13 voix pour, (Mr Beaubois Alexy n'ayant pas pris part au vote) décide d'attribuer selon les situations suivantes :

- Agent titulaire présent toute l'année : 100 % de la valeur
- Agent en contrat de remplacement : proratiser au temps de présence dans la collectivité
- Agent titulaire en cas de congé maladie : 1^{ère} année : 100 % de la valeur
2^{ème} année : 50 % de la valeur
3^{ème} année : aucune gratification

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces propositions.



Mairie de Setques

PV du Conseil Municipal du 21/09/2026

Fêtes de Noël :

- La fête de Noël des enfants aura lieu le dimanche 20 décembre, comme chaque année un cadeau sera offert à chacun par le Père Noël. Cette année, cela représente un budget total de 1 812 € soit un prix moyen de 22 € par enfant (de 0 à 12 ans). Pour l'organisation du goûter de Noël, une réunion avec la commission des fêtes sera programmée courant octobre.
- Colis des aînés : la distribution se fera le samedi 19 décembre par les membres du CCAS et du Conseil Municipal. La préparation du colis aura lieu dès 8 H ce jour-là à la salle des fêtes. Une réunion avec les membres du CCAS et la commission des fêtes sera programmée courant octobre/novembre pour définir de l'organisation de la distribution soit en porte à porte ou autre.
- Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le samedi 16 janvier 2027 à la salle des fêtes.

Taxe d'Habitation sur Logement Vacant :

La loi des finances a fusionné la Taxe de Logement Vacant (TLV) et la Taxe d'Habitation sur Logement Vacant (THLV) pour créer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) applicable au 01/01/2027. Cette taxe concerne les logements vacants depuis au moins 2 années consécutives. La loi permet au Conseil Municipal de fixer librement le taux, Mr le Maire propose de retenir le même taux que celui appliqué à la Taxe d'Habitation soit 16,65 %. Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition.

Achat autolaveuse à la salle des fêtes

Mr le Maire fait part que le sol de la salle des fêtes est encrassé avec les années et qu'actuellement le personnel de la cantine nettoie le sol avec du matériel de façon manuelle (serpillère). Après plusieurs remarques faites sur le nettoyage des sols lors des locations, Mr le Maire propose d'investir dans une autolaveuse.

Deux sociétés ont donc été contactées, l'une propose une autolaveuse neuve et l'autre reconditionnée.

Mr le Maire présente les 2 devis à savoir :

- Devis de la société Normanet : autolaveuse reconditionnée pour un montant de 3 120,00 € TTC
- Devis de la société Dephi : autolaveuse neuve pour un montant de 4 052,66 € TTC, par ailleurs Mr le Maire demande à Mr BAY 1^{er} adjoint, de contacter la Société Dephi pour obtenir un tarif plus avantageux.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cet achat et décide de retenir la proposition de la Société Dephi pour l'autolaveuse neuve.

Mr le Maire décrit les caractéristiques de celle-ci, il s'agit d'une autolaveuse compacte, adaptée pour le nettoyage quotidien des bureaux, cantine..., très facile à transporter ce qui permettra un nettoyage plus rapide et complet y compris des salles de classe pendant les vacances scolaires. A noter que les particuliers n'auront pas accès à la laveuse lors des locations de la salle des fêtes.

Point travaux en cours

- Aires de stationnement pour pompiers : les enrobés ont été réalisés par l'entreprise Ducrocq TP et le marquage au sol est en cours de réalisation par les employés communaux. La signalisation verticale a été réalisée par les employés et l'adjoint aux travaux.
- Installation système alarme incendie : programmation de l'intervention est prévue le 30 septembre par la société LST (Leboulanger Sécurité) à l'école et à la salle des fêtes (coût global des travaux : 3 974,16 € TTC). A noter qu'une couverture anti-feu a été installée dernièrement dans les cuisines de la salle des fêtes. Les plans d'évacuation pour la mairie, l'école et la salle des fêtes sont en cours de réalisation. Il restera par la suite de mettre la signalétique au niveau des différents locaux de la mairie.



- Monument aux morts : en cours de restauration, à noter que nous avons eu l'accord des demandes de subventions de la CCPL pour un montant de 2 500 € et de la Région pour un montant de 2 832 €, en attente de la réponse du Département (montant prévu 1 938€) sur un montant total des travaux de 9 691,05 €.
- Travaux suite à l'accident (face aux feux tricolores) : Mr le Maire rappelle les faits et explique pourquoi le délai de remise en fonction des feux a été très tardif. Il informe aussi le Conseil du montant du sinistre : 8 952,98 € TTC (barrières, feu piéton, carte mémoire). La commune a perçu une indemnité immédiate de 6 372,94 € de Groupama, il reste à percevoir 2 208,25 € sur présentation des factures acquittées.
- Propreté du village : Mr le Maire tient, au travers de Mr Quéval, adjoint aux travaux, à remercier les employés communaux du service technique pour l'entretien régulier du village (caniveaux, haies, tontes...). Cela permet de conserver un cadre de vie agréable et apprécié par l'ensemble des administrés.

Point travaux à venir

- Création de 2 passages piétons : un sur la RD 342 (face au n° 66) et un autre sur la route de Quelmes, montant du devis de la Société HELIOS : 2 316,00 € TTC (réalisation des passages piétons + la pose des panneaux de signalisation), avis favorable du Conseil pour la réalisation de ces travaux.
- Route de Quelmes : limitation de vitesse à 30 Km/h, toujours en attente d'un retour du responsable de la Maison du Département pour connaître les solutions possibles afin de réduire la vitesse dans cette portion de route.
- Limiteur de son à la salle des fêtes : remplacement du matériel, le devis d'un montant de 2 611,56 € a été signé en juillet, toujours en attente d'une date d'intervention pour l'installation malgré les relances auprès de la société SEGA Electricité.
- Installation d'une boîte à livres : celle-ci sera réalisée par Mme Coquelle, conseillère municipale et sera installée au niveau de la Place.
- Réalisation d'un préau pour l'école : suite à la demande de la directrice de l'école pour la construction d'un préau dans la cour des maternelles, deux devis ont été réalisés : le premier de l'entreprise Couverture Evrard pour un montant de 9 050,40 € TTC et le second de l'entreprise Couverture Monnerie pour un montant de 7 673,20 € TTC. Il est nécessaire d'étudier les différentes subventions qui pourraient être accordées avant de procéder aux travaux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un préau pour la cour de l'école maternelle. La société Monnerie a été retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Projets 2027

- Etude thermique de l'école : Mr le Maire a rencontré la semaine dernière Mr Dubiez (référent énergie) pour évoquer ensemble les travaux éventuels à réaliser à l'école (mode de chauffage, ventilation des classes, éclairage des classes...) face au risque du changement climatique. Un rapport avec les recommandations préconisées sera transmis très prochainement.
- Etude Inondations : modification du réseau d'eaux pluviales, il est nécessaire de remplacer une canalisation et d'installer une nouvelle bouche d'égout supplémentaire Route Nationale et de créer des trottoirs. Le montant des travaux est estimé à 71 166,00 € TTC pour les trottoirs et 16 800 € TTC pour le remplacement de la bouche d'égout et le tuyau (canalisation).



- Aménagement du terrain de loisirs : il faudra prendre contact avec des entreprises spécialisées et faire les demandes de subventions possibles.

Après avoir débattu sur ces sujets, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire en priorité l'étude thermique pour l'école ainsi que l'étude contre les inondations.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte diverses informations au Conseil Municipal :

- Aménagement de la RD 342 : pour rappel pour ce projet refus de la DETR, maintien des demandes de subventions auprès du Département par l'ancienne équipe municipale, à ce jour nous sommes dans l'attente d'un retour du Département.
- Achat de vaisselle pour la cantine : la Municipalité a procédé au remplacement du micro-ondes pour le personnel communal, à l'achat de bols à oreilles pour les enfants de la cantine, de couteaux et matériel de cuisine, pour un montant total de 426,68 € TTC.
- Achat d'une tablette pour la gestion des services périscolaires : montant de l'achat 288,99 €.
- Demande de la directrice de l'école : utilisation de la garderie pendant le temps scolaire pour accompagner les enfants à la lecture, le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Un tour de table est réalisé :

Une conseillère dit avoir été interpellé sur l'âge légal pour bénéficier du colis des aînés.

Mr le Maire lui répond qu'avec le recul de l'âge de la retraite, l'âge pour bénéficier a lui aussi été retardé. Pour cette année, les bénéficiaires du repas des aînés et du colis de Noël sont ceux nés en 1962.

Une conseillère demande si la commune est toujours d'accord pour mettre quelques fleurs dans le village.

Mr le Maire lui répond que cela est prévu, l'adjoint aux travaux va s'occuper d'acheter des bulbes pour le fleurissement pour le printemps.

Une conseillère demande si la Municipalité va organiser le concours des maisons illuminées pour les fêtes de Noël.

Une réunion sera prochainement programmée avec la commission fêtes pour la mise en place et l'organisation de ce concours.

Un conseiller demande quand serons-nous équipés d'un composteur collectif.

Mr le Maire répond qu'à ce jour il n'a pas de nouvelles de la CCPL, et indique qu'il va falloir réfléchir sur le lieu exact où celui-ci sera installé pour éviter toutes nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 6 pages.

Le Maire,
Mr LAURENT SÉDÉ



La secrétaire,
Mme COQUELLE Marie-Astrid



Mairie de Sédé

PV du Conseil Municipal du 21/09/2026